

OBJECTIF : Acquérir des compétences correspondant au type d'engagement étudiant choisi, évaluées et validées en UE par l'attribution d'ECTS ou points bonus.

NIVEAU D'ETUDES : Elle s'adresse prioritairement aux étudiants de L2 et L3 et aux étudiants de master (sous réserve que ce dispositif soit prévu dans le parcours de formation).

Δ Attention : la note obtenue comptera que pour le semestre pair (2 ou 4)

POUR QUI :

- Les membres de bureau d'une association étudiante de l'UCP
- Les étudiants porteurs de projets d'initiatives associatives, qu'elles soient citoyennes, culturelles, sportives, ou humanitaires et destinées à animer la vie étudiante.

A condition que le président de l'association valide un projet justifiant le rôle de chaque étudiant engagé.

Sont exclus de la reconnaissance de l'engagement associatif étudiant :

- Les actions rémunérées.
- La présence ponctuelle à des actions sans participation personnelle dans leur organisation.
- Les projets associatifs étudiants qui seraient déjà reconnus pédagogiquement.

POURQUOI : Cette UE permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances concrètes sur le monde associatif (contours juridiques, administration courante, communication, accompagnement de projets : 9h de formation) et de les mettre en application, de développer des compétences techniques et relationnelles de plus en plus reconnues dans une démarche future d'insertion professionnelle.

Il n'est pas souhaitable de présenter 2 années de suite le même engagement. L'étudiant peut se réengager dans la même association, mais ses responsabilités et activités doivent évoluer.

COMMENT :

- Télécharger le dossier de préinscription sur <http://www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/vie-associative/valorisation-de-l-engagement-etudiant.html>
- Envoyer ou déposer le dossier et la charte signée par le président de votre association au Bureau de la Vie Associative (vie.associative@ml.u-cergy.fr) avant le **22 octobre 2018**.
- Commencer votre engagement et votre formation en ligne
- S'inscrire au semestre pair au module « engagement étudiant » sur la plateforme <https://ue-libres.u-cergy.fr/>
- Envoyer une restitution écrite pour évaluation du jury

Missions principales à accomplir :

* Suivre le module d'enseignements et mettre en œuvre les connaissances dispensées au cours de cette formation, par exemple :

* Monter et suivre un projet, manager une équipe, gérer un budget, communiquer, respecter et faire respecter une réglementation,...

Pour plus d'information, s'adresser à :

Bureau de la Vie Associative (2^{ème} étage de la tour des Chênes). 01 34 25 23 41 et vie.associative@ml.u-cergy.fr